[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

8 mars 1870

*Circulaire.*

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
18 Mars 1870.

MONSIEUR LE CURÉ,

JE suis chargé de vous informer que Monseigneur l'Archevêque a obtenu du Saint-Siége un indult, en date du 6 février dernier, par lequel il est permis aux fidèles du diocèse qui font publiquement, ou privément, tous les jours du mois de mars, les exercices en l'honneur de Saint Joseph, premier Patron du pays, de gagner toutes les indulgences accordées aux personnes qui font les exercices du mois de mai, en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, pourvu qu'ils observent toutes les conditions et prescriptions auxquelles sont attachées les mêmes indulgences.

La bénédiction des Saintes-Huiles destinées au diocèse aura lieu, cette année, à Saint-Hyacinthe par Monseigneur l'Evêque de Germanicopolis, qui a bien voulu accepter avec plaisir l'invitation que je lui ai faite à ce sujet. Comme elles ne pourront arriver ici que le Vendredi Saint, peut-être assez tard dans la matinée, il s'en suit que les paroisses éloignées ne les recevront pas à temps pour la consécration de l'eau baptismale qui doit se faire le lendemain. Dans ce cas, MM. les curés et missionnaires voudront bien se conformer à ce qui est prescrit, en pareil cas, par les ordonnances diocésaines ( lisez les notes au bas des pages 9e et 10e). Quant aux paroisses plus rapprochées, des mesures seront prises pour que les Saintes-Huiles leur soient expédiées, aussitôt qu'elles seront arrivées de Saint-Hyacinthe.

Je crois devoir appeler votre attention sur la décision récente du gouvernement fédéral, par laquelle, avenant le 15 avril prochain, l'argent Américain, si répandu dans le pays, doit subir une perte de vingt par cent, sur la valeur qu'on lui attribue dans les transactions ordinaires du commerce. Il importe que désormais il ne soit reçu, surtout pour les honoraires de messes, qu'au taux auquel il aura cours à l'époque ci-dessus mentionnée.

Je saisis cette occasion pour vous annoncer la bonne nouvelle que notre vénérable Archevêque éprouve un mieux considérable dans sa santé, depuis le commencement du mois dernier, et, qu'à moins d'événements imprévus, il espère pouvoir obtenir la permission de quitter les travaux du Concile Œcuménique, dans la première quinzaine de mai prochain, pour revenir au milieu de son troupeau.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé,

Votre très-obéissant serviteur,

C. F. CAZEAU, V. G.,

*Administrateur.*